

ATELIER SUR LES ACQUISITIONS DE TERRES A GRANDE ECHELLE (ATGE) ET LA REDDITION DE COMPTES EN AFRIQUE

Organisé par le

Centre de recherches pour le développement international (CRDI),

Avec la collaboration de

L'Ambassade du Canada au Sénégal et l'Initiative Prospective Agricole et Rurale (IPAR)



DAKAR 24-26 NOVEMBRE 2015

Rapport de synthèse des séances de discussion

Réalisé par Dr Jean Pierre Ndiaye, expert IPAR et Mme Marie Gagné, candidate au doctorat à l'Université de Toronto, affiliée à IPAR

Décembre 2015

SOMMAIRE

1.	CONTEXTE ET JUSTIFICATION	4
2.	OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS DE L'ATELIER	5
2.1	Objectifs de l'atelier	5
2.2	Résultats attendus.....	5
3.	DEROULEMENT DE L'ATELIER (24-25 Novembre 2015)	5
3-1-	Participation.....	5
3.2 -	Introduction des travaux par le CRDI	5
4.	RESULTATS DES TRAVAUX DE L'ATELIER	7
4.1 -	La gouvernance et les différents impacts des ATGE sur les populations et leurs droits.....	7
4.2 -	Promouvoir les droits procéduraux : vers une meilleure sensibilisation et participation des communautés et une gouvernance plus équitable et inclusive.....	9
4.3 -	Vers des investissements plus justes et équitables : l'évaluation des ressources, le partage des bénéfices, la compensation.....	10
4.4 -	Les droits fonciers et la résolution des litiges fonciers au sein des communautés et avec des acteurs externes.....	12
4.5 -	Les femmes et le foncier : leurs rôles clés face au double-fardeau de l'exclusion	14
4.6 -	Stratégies de dissémination : promouvoir des changements locaux-régionaux-globaux	16
4.7 -	La marche à suivre.....	18
5.	DIALOGUE STRATEGIQUE : POUR UNE GOUVERNANCE FONCIERE RESPONSABLE	19
5.1 -	Session 1. Cérémonie d'ouverture	19
5.2 -	Session 2. Etat de la recherche pour une gouvernance foncière responsable	20
5.3 -	Session 3. Expériences et leçons apprises pour une gouvernance foncière responsable	22
6.	CLÔTURE DE LA RECONTRE ET PERSPECTIVES	24
7.	ANNEXES.....	25
	Annexe 1 : Agenda de l'atelier	25

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

ATGE	Acquisition de terres à grande échelle
CEDEAO	Communauté Économique des États de l’Afrique de l’Ouest
CNCR	Conseil National de Coopération et de Concertation des Ruraux
CNRF	Commission Nationale de Réforme Foncière
CRDI	Centre de Recherches pour le Développement International
DV	Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale
FAO	Organisation des Nations Unies pour l’Alimentation et l’Agriculture
IED	Innovations Environnement et Développement
IIED	International Institute for Environment and Development
IPAR	Initiative Prospective Agricole et Rurale
LDN	Loi sur le Domaine National
LEMU	Land Equity Justice Movement Uganda
LRMC	Land Resource Management Centre (LRMC), Ghana
LOASP	Loi d’Orientation Agro-Sylvo-Pastorale
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PDIDAS	Projet pour le Développement Inclusif et Durable de l’Agrobusiness au Sénégal

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le phénomène d'acquisition des terres à grande échelle (ATGE) constitue depuis la seconde moitié des années 2000 une préoccupation majeure de plusieurs pays en développement, en particulier ceux de l'Afrique Sub-saharienne. Des investisseurs nationaux et étrangers, tant des secteurs public que privé, mettent la main sur de vastes étendues de terres fertiles à des fins de production agricole. L'avenir des moyens d'existence des agriculteurs, pasteurs, forestiers et pêcheurs dépend de la réponse que les gouvernements africains apportent à ce nouveau défi. Il est par conséquent important de mieux appréhender les caractéristiques et les tendances de ce phénomène afin de proposer des stratégies et des mécanismes de régulation efficaces. C'est dans cette optique que le Centre de Recherches pour le Développement International (CRDI), par l'intermédiaire de son programme Gouvernance, Sécurité et Justice, a lancé en 2011 des activités en Afrique Sub-saharienne visant à rendre les processus d'investissement foncier plus responsables et équitables, de même qu'à prévenir les conflits sociaux autour de la terre. À cet effet, le CRDI a appuyé cinq projets de recherche-action couvrant dix pays pour une durée de trois ans afin d'étudier les conditions favorisant une reddition des comptes ainsi qu'un meilleur accès à la justice dans le cadre des processus d'investissement foncier. Ces recherches envisagent de tester divers outils et méthodologies en vue d'améliorer la capacité des collectivités à négocier des conditions équitables et de protéger leurs droits et intérêts.

Les projets qui ont bénéficié de l'appui du CRDI ont produit des résultats préliminaires méritant d'être exploités avant de compléter les études démarrées. C'est pour tirer parti de ces recherches que le CRDI a organisé, en collaboration avec l'Ambassade du Canada au Sénégal et l'Initiative Prospective Agricole et Rurale (IPAR), un atelier de deux jours intitulé « Atelier sur les acquisitions des terres à grande échelle en Afrique : Utiliser la recherche-action pour accroître la reddition des comptes », suivi d'une journée de « Dialogue stratégique pour une gouvernance foncière responsable ». Ce rapport de synthèse vise à documenter le contenu des échanges et discussions lors de ces trois journées d'atelier.



2. OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS DE L'ATELIER

2.1 Objectifs de l'atelier

L'objectif général de l'atelier consistait à passer en revue les activités de recherche programmées ainsi que les résultats préliminaires obtenus, de même qu'à dégager des perspectives de recherches et d'action. A cet égard, deux objectifs spécifiques ont été poursuivis. Le premier objectif spécifique visait à échanger sur des expériences pratiques et des leçons apprises, ainsi que de questionner les méthodologies et les approches employées par les différentes équipes de recherche. Le deuxième objectif était d'examiner les stratégies de plaidoyer qu'il est possible de mettre en œuvre auprès des agents porteurs de changements.

2.2 Résultats attendus

Les résultats attendus de l'atelier sont les suivants : (i) les résultats préliminaires des recherches sont partagés et discutés; (ii) les leçons tirées des recherches, des méthodologies et des approches utilisées sont partagées avec les équipes de recherche et l'ensemble du réseau de partenaires; (iii) les stratégies et les outils de plaidoyer en direction des décideurs sont examinés et partagés.

3. DEROULEMENT DE L'ATELIER (24-25 Novembre 2015)

3-1- Participation

Les participants à l'atelier de deux jours sur les acquisitions des terres à grande échelle en Afrique comprenaient des représentants d'institutions de recherche, d'universités, d'organisations non gouvernementales, d'organisations paysannes, d'entreprises privées, de structures publiques, et du CRDI en provenance d'Afrique du Sud, d'Allemagne, du Burkina Faso, du Cameroun, du Canada, de Côte d'Ivoire, du Ghana, d'Inde, du Kenya, du Liberia, du Mali, du Mozambique, du Nigéria, d'Ouganda, du Royaume-Uni, du Sénégal et du Zimbabwe. (cf. liste des participants en annexe 2).

3.2 - Introduction des travaux par le CRDI



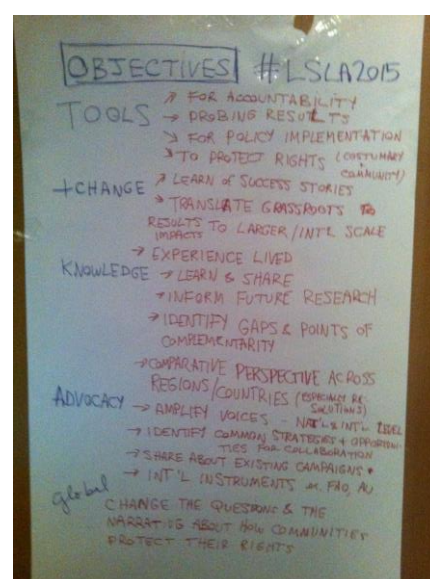
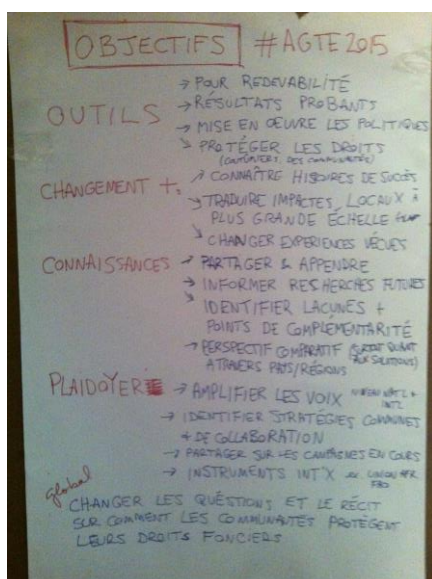
La cérémonie d'ouverture a été modérée par Adrian Di Giovanni et Ramata Thioune, tous deux du programme de Gouvernance et Justice au CRDI. La cérémonie d'ouverture a été marquée par trois interventions. Premier à prendre la parole, Monsieur Di Giovanni a insisté sur l'importance du thème avant d'indiquer que cinq projets de recherche sur les ATGE impliquant dix pays ont bénéficié de l'appui du CRDI et que la troisième journée sera consacrée au dialogue stratégique. Madame Thioune s'est appesantie sur les objectifs de l'atelier. Elle a insisté sur le fait que, pour le CRDI, la recherche doit aboutir à des changements substantiels et positifs pour les populations concernées. Il ne s'agit pas seulement de publier les résultats de recherche mais également de les

utiliser comme outil afin d'exiger la reddition des comptes de la part des décideurs. Les chercheurs ont également la responsabilité de partager leurs conclusions d'études avec les populations concernées.

Les participants ont été invités à partager à tour de rôle ce qu'ils espéraient retirer de l'atelier. Les attentes formulées le plus fréquemment incluent le souhait 1) de comprendre les mécanismes qui influencent le déroulement des ATGE dans une perspective comparative, de même que l'environnement global dans lequel les ATGE prennent place; 2) d'échanger sur les méthodologies utilisées et sur les manières de surmonter les difficultés de la recherche participative; 3) de se familiariser avec des outils concrets qui ont obtenu des résultats probants et ont permis aux communautés et différents groupes d'acteurs, notamment les femmes, de mieux défendre leurs droits fonciers; 4) de développer des stratégies de plaidoyer communes et établir des liens de collaboration avec les organisations présentes afin d'influencer les politiques à une échelle supérieure nationale et continentale; 5) d'élaborer de nouvelles questions et un nouveau « récit » explicatif des causes des ATGE et des stratégies employées par les communautés afin d'offrir un modèle de développement alternatif.

Par la suite, Dr Anna Russell, consultante indépendante, a présenté la synthèse préliminaire des résultats des recherches subventionnées par le CRDI sur les transactions foncières à grande échelle en Afrique. Cinq thèmes peuvent être dégagés sur la base de l'analyse des rapports de recherche: (i) amélioration de la gouvernance foncière dans des contextes de pluralisme juridique; (ii) compréhension des effets différentiels des acquisitions des terres à grande échelle (ATGE); (iii) amélioration de la sensibilisation et des procédures relatives aux décisions en matière d'investissement foncier; (iv) évaluation foncière, indemnisation, partage des bénéfices et des risques; (v) prévention et règlement des différends. En lien avec les thèmes identifiés, les résultats des projets de recherche indiquent qu'il existe un écart considérable entre la loi définie en théorie et la loi appliquée en réalité; que les ATGE ont des conséquences distinctes en fonction des catégories de genre, de génération, d'ethnicité et de classe sociale; que les mécanismes procéduraux afin d'informer et de consulter les populations sont insuffisants; que les compensations offertes en cas de dépossession sont inadéquates, spécialement quand les femmes sont concernées; qu'il existe différents mécanismes de prévention et de règlement des disputes, oscillant entre la cession encadrée des terres et l'opposition organisée des mouvements sociaux. Dr Russell a invité les chercheurs partenaires à examiner le rapport de synthèse pour corriger les lacunes, fournir des informations complémentaires et faire des propositions d'amélioration de la structure du rapport provisoire.

La présentation des résultats préliminaires a suscité des réactions de la part des participants. Quelques membres de l'audience ont par exemple remarqué que la synthèse ne fait pas suffisamment ressortir les éléments-clés communs ou différents des dix pays impliqués dans les projets de recherche-action, en ce qui concerne notamment le cadre institutionnel et légal, mais également les réponses politiques apportées aux ATGE. Il faut toutefois garder en tête que le document visait à offrir une lecture synthétique des résultats de recherche pouvant servir de base commune aux discussions de l'atelier.



4. RESULTATS DES TRAVAUX DE L'ATELIER

Les résultats des travaux sont présentés par session sous forme de synthèse des interventions des panélistes et des participants.

4.1 - La gouvernance et les différents impacts des ATGE sur les populations et leurs droits

Cette session avait pour objectif de faire un survol de la problématique des ATGE, particulièrement en ce qui a trait aux questions de la bonne gouvernance, des cadres juridiques, de l'état de droit et des opportunités et impacts pour les communautés.



Modérateur : Cheikh Oumar Ba, Initiative Prospective Agricole et Rurale (IPAR)

Panélistes :

- Ruth Hall, Institute for poverty, land and agrarian studies (PLAAS), Afrique du Sud
- Stephan Loroux, INADES Formation, Côte d'Ivoire
- Philipine Sutz, International Institute for Environment and Development (IIED), Royaume-Uni

Cette session était articulée autour d'un constat émergeant de la série de projets de recherche. Les résultats provisoires semblent confirmer le sentiment que les ATGE peuvent induire des effets injustes et inéquitables pour les populations locales dans des contextes où les systèmes de gouvernance sont faibles. Les ATGE peuvent également créer des pressions négatives supplémentaires sur ces systèmes de gouvernance. Les panelistes étaient encouragés à s'exprimer sur un certain nombre de questions afin de guider la discussion. Est-ce que les ATGE ne génèrent que des répercussions négatives sur les communautés ? Quelles sont les stratégies et les outils utiles afin répondre aux défis posés par les ATGE ? Est-ce que les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale (DV) peuvent avoir un rôle à jouer ? Quels ont été les défis méthodologiques, les enseignements ou les problèmes uniques qui ont surgi en tentant de rechercher et d'investiguer ces questions ? Quelles sont les conclusions et les leçons apprises liées au genre, que ce soit en termes d'impacts des ATGE, de l'efficacité des outils et des stratégies, ou de la méthodologie employée ?

Synthèse des interventions des panélistes

Madame Hall a structuré son exposé autour de dix points. La perte des droits fonciers n'est généralement pas compensée adéquatement. L'érosion de ces droits fonciers déconnecte un segment de la population de son activité économique. La perte de territoires ne se répercute pas uniquement au niveau individuel, mais affecte l'identité communautaire et le capital social du groupe concerné. Les impacts des ATGE sont dispersés géographiquement. La privatisation de la terre concerne également l'accès à l'eau. Les acquisitions des terres à

petite échelle constituent aussi une préoccupation majeure. L'idée que les projets à grande échelle créent des emplois est une fiction, parce que le mode de production ne nécessite pas une main-d'œuvre abondante ou que la production n'a pas démarré. La dépossession des terres s'opère selon des modalités complexes et partielles qui affectent les catégories de genre et de génération différemment. Les impacts des ATGE sont structurés par la présence d'alternatives existantes. Certaines élites peuvent bénéficier des ATGE si elles sont bien resautées politiquement. Des impacts différenciés génèrent également des réponses distinctes, variant entre l'acceptation, la participation et la résistance. Bien que les projets conduits en réalité se révèlent être différents des plan d'affaires, les conséquences pour les communautés demeurent les mêmes.

Selon Monsieur Loroux, la recherche d'INADES a permis d'établir qu'en comparaison des investisseurs étrangers, le rôle des acteurs locaux et du gouvernement national dans les ATGE en Côte d'Ivoire est plus important que celui envisagé initialement. Le principe du gagnant-gagnant mis de l'avant par les compagnies est faux. Les populations ne sont pas associées au processus d'acquisition des terres et ne sont pas suffisamment organisées pour défendre leurs droits. Les ATGE engendrent une diminution des terres disponibles pour la production vivrière; une compétition au niveau de la main-d'œuvre pour les cultures vivrières, une pollution de l'environnement du aux productions minières et à l'utilisation d'engrais, et des conflits fonciers qui touchent particulièrement les femmes car elles sont exclues de la gestion de la terre. Afin de pallier à ces difficultés, son équipe a facilité la mise en place d'un comité de veille sur les ATGE, a organisé des jeux de rôle auprès des communautés et a produit à l'attention du gouvernement un ouvrage sur la gestion du foncier dont la plupart des propositions ont été prises en compte.

Pour sa part, Madame Sutz a attiré l'attention sur la nécessité d'élaborer une stratégie de défense des droits fonciers qui soutienne les communautés locales mais cible également les politiques gouvernementales. Il faut développer des cadres juridiques afin de favoriser l'investissement responsable. Des modèles d'affaires qui, sur papier, apparaissent bénéfiques aux communautés se révèlent souvent être décevants, notamment pour les femmes qui sont généralement compensées inadéquatement du fait de leur faible implications dans les processus de négociation. De plus, les ATGE augmentent souvent la charge de travail des femmes. Madame Sutz remarque également que les communautés ne parlent pas nécessairement d'une même voix en raison des intérêts multiples qui les traversent, ce qui pose d'importants défis d'ordre méthodologique. Par ailleurs, les courts laps de temps typiquement impartis à la recherche empirique ne permettent pas nécessairement de gagner la pleine confiance des communautés.

Synthèse des interventions des participants et élargissement des discussions

En lien avec les remarques des panelistes, le rôle des États africains et des élites politiques dans les ATGE a été soulevé à plusieurs reprises. Certains ont remarqué que l'État n'est pas une institution unilatérale mais est composé d'acteurs avec des orientations et motivations différentes. Certains intervenants ont noté qu'il y a une marge entre les projets d'investissements annoncés et ceux effectivement réalisés. Il y a des espaces de non-droit. Une mauvaise gouvernance expose également les investisseurs à des risques. Plusieurs participants ont réitéré le fait que diverses catégories sociales et intérêts coexistent au sein des communautés et que les impacts des ATGE sont par conséquent multiformes. La question du rôle des femmes dans les ATGE a suscité plusieurs réactions. La plupart des participants reconnaissent que les pratiques coutumières ne sont pas figées, mais évoluent en fonction des circonstances. Ce droit peut permettre de protéger les communautés dans l'opinion de certains, mais d'autres considèrent qu'il contribue à marginaliser davantage les femmes. La question relative à la manière de s'organiser afin de porter le plaidoyer à une échelle supérieure est revenue dans les discussions. Il en est de même de la nécessité d'une synergie au niveau continental car il y a beaucoup de pressions pour adopter des lois foncières au sein des institutions politiques africaines. La manière de conduire des études d'impact a également fait l'objet de débats. Parmi les idées émises celle qui consiste à collaborer avec des étudiants-doctorants ou à utiliser des stagiaires qui travaillent en étroite collaboration avec des chercheurs nationaux a retenu l'attention des participants.

Recommandations

À la suite des présentations, Monsieur Ba a synthétisé le contenu des discussions. Sur la question des élites politiques, il a noté que les gouvernements africains ne sont pas homogènes. Certains agents de l'État peuvent être des alliés contre les acquisitions massives de terres alors que d'autres peuvent les favoriser. Monsieur Ba a également remarqué que les principaux bénéficiaires des investissements sont les intermédiaires, alors que l'ensemble de la communauté pâtit généralement des transferts fonciers. Les investisseurs privés sont quelquefois également perdants alors qu'ils sont parfois animés de bonne volonté d'être dans des processus gagnants-gagnants. Monsieur Ba a identifié deux questions en suspens qui nécessitent des approfondissements pendant les deux jours : Comment les ATGE impactent-elles sur les différentes catégories sociales au-delà de la perte d'emplois? Quels modèles d'affaires créer pour assurer la transmission des terres aux générations futures? Finalement, Monsieur Ba a émis quelques recommandations à l'intention des décideurs politiques afin de permettre une gestion sereine du foncier. Il a entre autres suggéré de mettre en place un cadre de dialogue multi-acteurs pour la définition de normes et de procédures plus transparentes ; d'assurer le respect des droits coutumiers en évitant toutefois de tomber dans « l'ethnicisme » ; et de développer un cadre de partenariat régional sur les questions des ATGE.

4.2 - Promouvoir les droits procéduraux : vers une meilleure sensibilisation et participation des communautés et une gouvernance plus équitable et inclusive

L'objectif de cette session visait à comprendre comment promouvoir une meilleure participation des communautés et une gouvernance des ressources naturelles et du foncier plus équitables et inclusives, surtout par rapport au respect des droits coutumiers face aux acquisitions massives de terres.

Modérateur : Mutuso Dhliwayo, Zimbabwe Environmental Law Association, (ZELA)

Panélistes :

- Mamadou Fall, Innovations, Environnement et Développement (IED) Afrique, Sénégal
- Robert Kibugi, Land Development Governance Institute, Kenya

Les panélistes devaient dans leurs interventions aborder les questions suivantes : Quels sont les résultats de recherche et les différentes expériences à la fois positives et négatives quant à la sensibilisation des populations et de leur habileté à participer dans les processus de prises de décisions par rapport aux ATGE ? ; Quelles sont les stratégies utiles, les outils et méthodologies utilisés et les conditions de succès de ces stratégies pour impliquer les populations dans la gouvernance foncière ? ; Quels sont les impacts sur le genre ?

Synthèse des interventions des panélistes

Il ressort de l'intervention de Monsieur Fall que les populations ne contestent pas nécessairement les ATGE en tant que telles, mais s'opposent aux processus de décision qui sont souvent entourés d'opacité. Par ailleurs les populations n'ont pas une bonne connaissance des textes qui régissent les ressources naturelles et les limites de ces ressources. L'accès des communautés à l'information demeure incomplet. Dans les cas où elles sont lésées elles ignorent les voies de recours pour contester les décisions. Des outils ont été expérimentés pour renforcer les capacités des populations locales pour connaître les lois et prendre part aux débats. Parmi ces outils il convient de citer le recrutement de jeunes juristes pour former les populations. Il y a également les audiences publiques pour trouver un cadre où les populations et les décideurs peuvent se retrouver. Il y a lieu de réfléchir sur la manière d'institutionnaliser ces cadres de discussions. Enfin il y a l'élaboration de chartes et de conventions locales entre les collectivités locales et les populations pour anticiper sur l'installation d'investisseurs.

Professeur Kibugi souligne qu'au Kenya, les attributions multiples de la même parcelle de terres à plusieurs personnes ne sont pas rares. Le système juridique formel est en place, mais il ne fonctionne pas correctement. En réaction à cette situation de vide institutionnel, les populations ont développé des mécanismes informels d'attribution des terres. Certains individus, notamment des chefs coutumiers, se sont proclamés gestionnaires

fonciers et administrent l'allocation des terres publiques. Ces espaces sont maintenant réquisitionnés par le gouvernement kenyan, qui s'est lancé dans plusieurs projets d'infrastructure. L'information relative aux projets étatiques en matière d'aménagement foncier est inconnue de la part des populations et parfois même des agents de l'État eux-mêmes. La spéculation foncière et les conflits violents ont en conséquence augmenté.

Synthèse des interventions des participants et élargissement des discussions

Les interventions des participants peuvent se résumer ainsi. Les gouvernements locaux, qui devraient être des institutions qui renforcent le droit des communautés, sont parfois de connivence avec les investisseurs et l'État dans la cession des terres. Tout en s'engageant avec les communautés il convient également de chercher à influencer les autorités politiques. La participation doit être considérée comme un outil de gouvernance. La démocratie foncière exige la participation des communautés. Il est indispensable que ceux dont les terres sont convoitées donnent une licence sociale, un consentement libre. Cependant, l'on remarque que le consentement est souvent biaisé à cause de l'asymétrie de l'information révélée aux populations. Il convient également de noter que la participation ne saurait être considérée comme une fin en soi. Pour mieux apprécier la participation il faut prendre en compte un certain nombre d'éléments tels que le degré de participation, la personne qui participe et celle qui prend la décision. Un participant dans l'audience partage l'expérience du Libéria où a été créée une ligne téléphonique d'urgence et ont été distribués des téléphones portables afin que les communautés puissent avertir les ONG de cas possibles d'accaparement de terres. Le modérateur conclut la session en demandant si les populations ont véritablement la possibilité de refuser les projets qui leur sont soumis dans le cadre des consultations.

Recommandations

Les interventions des participants ont permis de formuler les recommandations suivantes :

- Il est nécessaire de mettre en place des mécanismes qui favorisent la participation et le renforcement des capacités des populations (audiences publiques, conventions locales et chartes etc.) ;
- Il faut réfléchir sur la manière de passer de la recherche-action au plaidoyer ;
- Il convient de définir des stratégies afin influencer les autorités politiques.

4.3 - Vers des investissements plus justes et équitables : l'évaluation des ressources, le partage des bénéfices, la compensation

Cette session avait pour objectif de mieux comprendre comment les communautés affectées par les ATGE peuvent s'outiller afin d'être des partenaires égaux dans les investissements et tirer des bénéfices équitables, en prenant en compte le fait que les communautés sont composées de divers groupes animés d'intérêts possiblement concurrents.

Modératrice: Betty Akumatey, University of Ghana, Ghana

Panélistes :

- Marena Brinkhurst, Namati, États-Unis
- Mark Kakraba Ampeh, Land Resources Management Centre, Ghana
- Mwenda Nakathimo, LDGI, Kenya



Il a été demandé aux panélistes de se pencher sur les aspects suivants: quelles sont les conclusions de la recherche à propos de l'évaluation des terres dans le cadre des ATGE ? ; Quelles sont les capacités de négociation des communautés afin d'obtenir des conditions justes et équitables ou de s'assurer le respect des

conditions établies?; Quels sont les défis et leçons apprises du point de vue méthodologique ressortant des recherches et les résultats obtenus sur le genre ?

Synthèse des interventions des panélistes

Monsieur Mark Kakraba Ampeh remarque qu'au Ghana, les populations dépossédées de leurs terres n'ont pas reçue de compensation adéquate à cause de l'absence de mécanismes d'évaluation de la terre qui prennent en compte sa véritable valeur sur le marché. Par ailleurs, l'ensemble des acteurs au sein d'une même communauté ne sont pas nécessairement profilés sur une base individuelle afin d'être compensés. Monsieur Ampeh note également que les investisseurs ont une idée précise des risques qu'ils encourent et des différentes phases de négociation qu'ils doivent suivre, contrairement aux communautés qui ont une capacité moindre d'appréciation du risque. Il faut donc se demander quels sont les protagonistes présents à la table de discussion et comment ils s'engagent dans le processus de négociation. Monsieur Ampeh discute d'un cas où les populations ont employé une clause juridique leur permettant de renégocier les termes du contrat. Les communautés se sont conscientisées et ont réalisé que le montant des compensations reçues était insuffisant. Elles ont exigé et obtenu une renégociation de la part de la compagnie concernée.

Monsieur Mwenda Makathimo a indiqué qu'au Kenya, seulement les terres enregistrées dans les cadastres fonciers peuvent bénéficier d'une compensation. De plus, les méthodes d'évaluation conventionnelle ne prennent en compte que les bénéfices pouvant être échangés sur les marchés et les utilisations autorisées. En conséquence, il est fréquent que les détenteurs de droits collectifs sur les terres soient lésés. Dans certains cas, des leaders émergent au sein des communautés afin de bénéficier de l'établissement de titres fonciers privés au détriment de la communauté. Toutefois, les individus reconnus en tant que propriétaires ne sont pas nécessairement eux qui mettent la terre en valeur. Dans la mesure où les titres fonciers ne concernent que les hommes, les femmes sont également exclues des compensations et les jeunes sont menacés de perdre l'accès à leurs moyens de subsistance. Il n'y a pas de cadre juridique spécifiant la manière dont les bénéfices doivent être partagés ni d'information sur les coûts des compensations, les investisseurs n'étant pas tenus de les divulguer. Enfin M. Mwenda estime qu'il est nécessaire d'aller au-delà des évaluations basées sur le marché afin de prendre en compte l'ensemble des ressources perdues avec la cession des terres.

Pour sa part, Madame Marena Brinkhurst a insisté sur le fait que la plupart des communautés n'ont généralement pas une idée précise de la valeur monétaire de la terre et des ressources naturelles qui en sont tirées. Les populations connaissent l'importance du foncier pour leurs moyens d'existence, mais elles ne peuvent chiffrer sa valeur. En conséquence, elles ne sont pas compensées adéquatement pour la cession de leurs terres. Madame Brinkhurst a exposé brièvement la démarche de son organisation qui a élaboré un guide étape-par-étape afin d'accompagner les communautés dans l'identification et l'évaluation de l'ensemble des ressources perdues par la cession de leurs terres. À la suite d'une réunion de quelques heures, les communautés peuvent déterminer la valeur de leurs terres et des ressources qu'elles contiennent afin de s'engager dans un processus de « négociations autonomisées » avec les investisseurs (« *empowered negotiations* » en anglais). À la suite de cet exercice, les communautés sont généralement étonnées de constater la véritable valeur de leurs terres, ce qui constitue un puissant facteur de motivation pour elles afin de négocier ou renégocier leur entente avec les investisseurs. Madame Brinkhurst soulève quelques points d'ordre méthodologique, notamment lié à la difficulté d'appliquer un outil unique à des contextes différents. Elle remarque également que, bien que les femmes participent dans les réunions, les hommes tendent à dominer les discussions. Néanmoins, le processus d'évaluation peut contribuer à rehausser l'importance du rôle des femmes dans la mesure où la plupart des ressources sur la terre sont collectées par les femmes.

Synthèse des interventions des participants et élargissement des discussions

Les interventions des participants ont mis en exergue des éléments complémentaires à ceux identifiés par les panélistes, mais ont également suscité plusieurs discussions animées sur la pertinence d'évaluer la valeur monétaire des terres et sur les critères à employer pour ce faire. Bien que l'évaluation des terres soit généralement perçue comme une question d'ordre technique, elle est en fait éminemment politique et implique une vaste gamme de conflits potentiels qui se situent en fin de compte au cœur des grandes questions sur la

redevabilité et la bonne gouvernance face aux ATGE. Certains participants ont attiré l'attention sur le fait que l'évaluation globale des terres risque d'aggraver les cas d'accapement, dans la mesure où l'on suppose que les communautés sont prêtes à se départir de leurs terres. Or, les communautés ne font que répondre à des pressions de l'environnement international. Le processus d'évaluation entraîne une marchandisation de la terre. D'autres membres de l'audience se sont demandés sur quelle base déterminer la valeur réelle de la terre qui peut d'ailleurs évoluer avec le temps. En lien avec ce point, certains suggèrent que les compensations devraient être réparties dans le temps plutôt que versées en une seule fois. Les compensations uniques accordées pour une saison de culture suivent une interprétation formaliste des droits fonciers. Selon cette conception, les communautés affectées doivent être compensées pour la perte d'usage de terres sur lesquelles elles ne détiennent pas de droits légaux. Par contre, ces populations réclament des droits plus approfondis selon une interprétation qui prend davantage en considération leurs usages et droits coutumiers de longue durée de ces terres. Bien qu'il y ait une dimension économique des ressources l'on doit se poser des questions sur l'externalité négative liée à la déstructuration d'un mode de vie, l'évaluation ne prenant pas en compte la déstructuration des moyens d'existence et la valeur culturelle de la terre. Un répondant indique qu'il faut repenser l'approche et faire en sorte que les populations utilisent la terre afin de participer aux investissements plutôt que de se dessaisir de leur terres au profit des investisseurs. L'évaluation doit également prendre en compte le partage intergénérationnel des bénéfices, afin de s'assurer que les générations futures puissent tirer parti des investissements. En somme, la question des ressources à considérer dans les processus d'évaluation et des modes de compensation demeure très contestée.

Recommandations

La modératrice conclut la séance de discussion en émettant les remarques suivantes :

- L'exercice d'évaluation des terres ne peut être considéré comme une démarche purement technique. Elle est avant tout comme une question socio-politique et culturelle, dont les termes du débat sont souvent contestés.
- Il serait pertinent de mettre en place des mécanismes d'évaluation de la valeur substantive de la terre en comparaison avec sa valeur dite « économique ». Il faut allier une vision formaliste de la terre qui prend en compte ses dimensions économiques à une conception substantiviste qui conçoit la terre d'un point de vue anthropologique. Les deux aspects doivent être pris en considération pour éviter aux communautés d'être exploitées en raison de leur ignorance ;

4. 4 -Les droits fonciers et la résolution des litiges fonciers au sein des communautés et avec des acteurs externes

Cette session avait pour objectif de mieux comprendre les défis et opportunités à promouvoir des droits fonciers et des ressources naturelles sûrs et équitables, en particulier par rapport aux droits coutumiers et face aux divers types de conflits et litiges.



Modérateur: Godwin Ojo, Environmental Rights Action/Friends of the Earth, Nigeria

Panélistes:

- Judy Adoko, Land Equity Movement Uganda, LEMU, Ouganda
- Chantal Jacovetti, Coordination Nationale des Organisations Paysannes, Mali
- Téodyl Nkuintchua, Centre pour l'Environnement et le Développement (CED), Cameroun

Il a été demandé aux panélistes de prendre en charge dans leurs interventions les questions suivantes: Quels sont les outils, les succès et les défis dans les méthodologies de recherche utilisées? ; Comment prendre en compte les aspects genre dans la recherche? Comment le genre se décline-t-il dans la résolution des litiges? Quels sont les impacts ou les pressions que pose l'insécurité des droits sur les communautés, surtout par rapport aux différentes formes de conflits? Que révèle la recherche à propos de la capacité de garantir la sécurité du foncier et des droits reliés aux ressources naturelles, en général et face aux AGTEs?

Synthèse des interventions des panélistes

Madame Adoko insiste sur les droits fonciers familiaux et sur la nécessaire prise en compte des vulnérabilités et des relations de pouvoir entre genre pour la compréhension des droits fonciers. Sur la base d'une méthodologie employant les histoires de vie, son équipe de recherche a constaté de nombreux cas où la famille du mari s'accapare les terres de la femme après le décès de son époux. Ces conflits résultent d'une confusion entourant le droit coutumier que les hommes exploitent à mauvais escient. En réponse, LEMU invite les femmes à planter des arbres lors du vivant de leur mari afin de démarquer leurs parcelles et de prévenir les disputes foncières.

Monsieur Nkuintchua distingue pour sa part différents types de conflits fonciers: ceux relatifs au partage des bénéfices, à l'accès à la terre, aux impacts et aux titres foncier. En effet, les gouvernements cèdent parfois les mêmes terres à des investisseurs différents à l'insu des communautés ce qui engendre des zones de confusion et d'injustice. La méconnaissance des droits coutumiers combinée à l'incapacité de l'Etat à faire appliquer la loi est souvent source de conflit. Par ailleurs, les communautés réclament des superficies de terres qui ne sont pas reconnues par le droit positif. Pour le paneliste, les conflits les plus importants surviennent entre les élites et la population plutôt qu'entre hommes et femmes. Les femmes appartenant aux élites sont parfois elles-mêmes impliquées dans des cas d'ATGE. Monsieur Nkuintchua propose cinq solutions à ces problèmes : la mise en place d'un système de veille afin de répertorier les acquisitions ; la formation des populations sur le cadre légal afin qu'elles puissent utiliser la loi pour faire face aux injustices ; la documentation des droits fonciers et la cartographie des parcelles; l'accompagnement des communautés dans leur réflexion sur les inégalités engendrées par les élites villageoises et l'effet déstructurant de l'argent ; le recours judiciaire aux jeunes juristes pour former les populations.

Madame Jacovetti remarque que le projet de recherche du CRDI s'inscrit dans un processus de lutte contre les accaparements de terre, lesquels prennent différentes formes. En parallèle aux transferts à grande échelle, plusieurs transactions sont à petite ou moyenne échelle et s'effectuent en milieu rural autant que périurbain. Elle explique comment son organisation a pu mettre à profit les DV dans le cadre de la réforme foncière au Mali. Bien que le texte de loi malien final s'éloigne passablement du document initial, les Directives ont permis d'inclure les préoccupations des populations. Madame Jacovetti insiste sur le rôle de l'État dans les accaparements de terres, soulignant que les communautés sont criminalisées par les acteurs qui sont eux-mêmes en train de violer les droits fonciers. En conséquence, son organisation a cherché à articuler formation sur le terrain des communautés et travail de dialogue politique avec les autorités afin d'assurer la protection des espaces vitaux. En ce qui concerne la question du genre, la présentatrice considère que les communautés se battent d'abord pour faire reconnaître leurs droits fonciers collectifs. Tout le monde, homme ou femme, est partie prenante dans la première lutte. Une fois les terres sécurisées, il pourra y avoir la reconnaissance de la place de chaque personne. Finalement, Madame Jacovetti a indiqué que la CEDEAO est en train de préparer des lois supranationales sur le foncier et qu'il convient de définir des stratégies pour influencer la formulation de ces lois.

Synthèse des interventions des participants et élargissement des discussions

Madame la modératrice remarque qu'il apparaît nécessaire de clarifier la différence entre accaparement des terres et acquisition de terres à grande échelle, une observation que certains participants partagent. Les investissements à grande échelle peuvent être utiles mais doivent être encadrés. Il est donc nécessaire d'avoir des modèles de recherche-action qui non seulement dénoncent mais également proposent de solutions alternatives au développement du monde rural. Une question importante est de savoir comment gérer les intérêts des gouvernements, des investisseurs et des communautés pour s'assurer qu'il y ait développement sans que ces dernières ne soient lésées. Les participants observent également que la prise en compte des droits collectifs relatifs aux ressources partagées mérite une attention particulière de la part de la recherche-action. Certains membres de l'audience remarquent toutefois que les conflits se déroulent entre communautés et investisseurs, entre familles et groupes d'intérêt au sein d'une même communauté (par exemple, entre pasteurs et agriculteurs), mais également entre mari et femme. Ce point ne fait toutefois pas l'unanimité au sein de l'audience, certains considérant que les droits des femmes ne s'opposent pas au droit des communautés

Recommandations

Les recommandations suivantes ont été faites sur la base des interventions des panélistes et des participants

- nécessité de combler les insuffisances en matière de recherche sur les droits des communautés ;
- nécessité d'élargir le spectre des analyses pour examiner les conflits entre une diversité plus grande d'acteurs dans les zones agricoles ;
- nécessité de réfléchir sur les meilleures stratégies pour intégrer une approche différenciée (p. ex. par rapport aux femmes et aux jeunes) contre l'accaparement des terres.

4.5 - Les femmes et le foncier : leurs rôles clés face au double-fardeau de l'exclusion

Cette session avait pour objectif de partager et d'améliorer la compréhension des défis spécifiques auxquels font face les femmes ainsi que leur rôle spécifique en tant qu'agents de changements positifs.

Modératrice : Navsharan Singh, IDRC Delhi, India

Panélistes :

- Irene Sama-Lang, University Of Buea, Cameroun
- Josephine Akihire, Centre for Basic Research, Ouganda
- Issufo Tankar, Centro Terra Viva, Mozambique

Bien que l'exclusion des femmes opère à différents niveaux au sein du ménage et de la communauté, ces dernières représentent également des agents de changements positifs. Dans cet esprit, chaque panéliste devait prendre en charge les aspects suivants : quels sont les stratégies et outils notables dont ont pu se servir les femmes pour réclamer leurs droits face aux ATGE?; comment faire face aux impacts sur le genre dans les droits coutumiers, tout en faisant le pont entre les normes socio-culturelles et les cadres de gouvernances existants ; la mécanique de l'exclusion.

Synthèse des interventions des panélistes

Madame Sama-Lang a débuté son exposé en remarquant que, du point de vue du droit coutumier, la femme est une « pèlerine », une migrante qui passe de sa famille d'origine à celle de son mari. Elle devient la propriété de

son époux et à ce titre, fait partie du patrimoine familial. Toutefois, le respect du droit des femmes à la terre est fondamental pour assurer le développement des communautés. Les femmes rurales au Cameroun ne sont pas impliquées dans les transferts fonciers et sont exclues des négociations, même si leur existence même est tributaire de la terre. Les ONGs ont fait pression afin que les négociations s'effectuent au niveau villageois. Toutefois, même lorsqu'on leur accorde la parole, les femmes n'ont pas réellement la possibilité de s'exprimer car les ATGE étaient déjà un fait accompli. Les institutions et les lois foncières ne protègent pas les femmes et n'offrent pas de mécanismes pour faire valoir leurs droits. La femme est dépossédée physiquement, économiquement, socialement par les ATGE, ce qui a un impact sur son rôle productif. Elle n'est plus en mesure de nourrir sa famille car elle devient sans terre et sans emploi.

Pour Madame Akihire, nous avons tendance à parler des femmes comme un sous-produit du processus d'acquisitions foncières. La première source d'exclusion des femmes émane de notre façon de conceptualisation la problématique des ATGE. L'association femmes/jeunes souvent faite est trop simpliste et infantilise les femmes. Les femmes et les jeunes représentent deux catégories analytiques distinctes. Leurs sources de vulnérabilité sont différentes, dans la mesure où les jeunes hommes vont devenir des adultes et accéder à la terre. Madame Akihire a également souligné que le processus d'autonomisation des femmes (« *empowerment* » en anglais) ne peut fonctionner comme un projet colonial supposant que les gens sont ignorants, mais doit provenir de l'intérieur. Les chercheurs ne peuvent que faciliter ce processus. Par ailleurs, dans la mesure où les institutions gouvernementales sont faibles, les populations doivent composer avec des intérêts particuliers au sein du gouvernement. L'individualisation des institutions fait en sorte qu'il est difficile pour les communautés d'obtenir justice car elles doivent être du « bon » côté politique pour se faire entendre. Finalement, les ATGE compliquent la question déjà vague de la terre. Les dynamiques de genre évoluent, elles ne sont pas statiques. Une nouvelle dynamique émerge lorsque les femmes sont dépossédées, bien qu'il ne s'agisse pas d'une question opposant hommes et femmes.

Monsieur Tankar a souligné que la loi du Mozambique établit que les hommes et femmes bénéficient des mêmes droits formels, mais qu'elle reconnaît également les institutions coutumières pour la résolution des problèmes fonciers si elles respectent les fondements de la Constitution. Toutefois, les membres de la communauté ne maîtrisent pas bien le contenu de la Constitution, conduisant au non respect de ces dispositions. À cet égard, le défi ne s'agit pas principalement du manque de reconnaissance juridique de l'égalité homme-femme, mais relève plutôt d'un manque de respect de l'égalité de genre lors de la mise en œuvre des droits fonciers. Par exemple, très peu de femmes siègent sur les comités de consultation. Enfin, selon monsieur Tankar il y a coexistence entre le système patrilinéaire et le système matrilinéaire.

Synthèse des interventions des participants et élargissement des débats

Les avis des membres de l'audience sont assez partagés : certains considèrent qu'il faut renforcer le droit des femmes, certains jugent qu'il va évoluer plus ou moins spontanément alors que d'autres jugent qu'il faut maintenir le statut quo actuel.

Tout d'abord, pour certains il faut parler de sécurisation foncière. Dans les textes de loi, l'accès des terres aux femmes est prévu. Mais dans les faits, on donne des terres arides aux femmes burkinabés par exemple. Par la suite, elles doivent trouver de nouvelles terres propices à la culture. Le problème est donc l'accès sécurisé aux terres.

D'autres mettent de l'avant le caractère évolutif du droit coutumier. Par exemple, en Afrique de l'Ouest, le contexte institutionnel a beaucoup évolué et les textes prennent désormais en compte l'accès des femmes au foncier. Le problème ne se situe donc pas au niveau des textes. La tendance à concevoir les régimes coutumiers comme étant figé est à revoir dans la mesure où il y a beaucoup de dynamiques au niveau local qui permettent aux femmes de saisir de nouvelles opportunités afin d'exercer un contrôle plus important sur la terre. Dans cet esprit, pourquoi vouloir imposer le changement si le droit coutumier se transforme? Certains remarquent que la réalité évolue rapidement pendant que les chercheurs effectuent leurs études. Les conclusions et les solutions formulées à la fin d'une recherche peuvent ne plus convenir au contexte examiné initialement.

Finalement, certains considèrent que la recherche tend à créer des problèmes plutôt que de répondre à de véritables enjeux ou que les chercheurs entreprennent leurs études avec des réponses déjà formulées. En contexte africain, les hommes n'ont pas de droits individuels à la terre. Dans ce cadre, la promotion du droit des femmes à la terre représente une stratégie afin de transformer les terres communales en propriété privée qui peut être échangée sur le marché. Par ailleurs, il faut distinguer accès et contrôle de la terre. Une femme qui souhaite cultiver la terre peut y avoir accès. Toutefois, il est insensé de diviser les petites parcelles familiales et les distribuer aux femmes dans la mesure où la terre permet la sécurité alimentaire de l'unité familiale.

Dans la mesure où le droit n'est pas appliqué adéquatement, l'ensemble des intervenants s'entend sur le fait qu'il faut aller au-delà des solutions purement juridiques pour assurer les droits fonciers des femmes et sensibiliser les hommes sur cette question. Dans cet esprit, Madame la modératrice conclut la séance en remarquant que les mentalités par rapport aux droits fonciers des femmes doivent évoluer. Toutefois, les pratiques sociales et légales prennent du temps à changer. Les femmes ne peuvent attendre pour obtenir la reconnaissance de leurs droits. Il faut préserver les éléments du droit coutumier qui protègent les femmes dans un contexte où les droits privés deviennent prévalent.

Recommandations

Les recommandations suivantes ont été formulées :

- Il faut prendre en compte les réalités socioculturelles, car la problématique de l'accès des femmes à la terre ne se situe pas uniquement au niveau des textes ;
- Il est nécessaire d'accorder plus d'importance aux processus, aux mécanismes et aux outils dans la manière de conceptualiser les questions foncières pour une meilleure prise en compte de la question genre;

4.6 - Stratégies de dissémination : promouvoir des changements locaux-régionaux-globaux

L'objectif de cette session était d'identifier un programme d'action ou une collaboration collective pour appuyer les efforts existants des projets et influencer les politiques et les pratiques relatifs au foncier.

Animateurs :

- Sofia Monsalve, Food Information Action Network, Allemagne
- Bara Guèye, IED Afrique, Sénégal
- Eric Chaurette, Inter-Pares, Canada

Avant la formation des groupes de travail les animateurs ont fourni des éléments de référence afin de guider la discussion. Ces lignes directrices se structurent autour des aspects suivants :

- Comment collaborer ensemble en matière de partage d'outils et de connaissances ?
- Comment joindre les forces pour des activités de plaidoyer et de recherche, surtout pour influencer les politiques et pratiques aux niveaux régional et international ?
- Comment coordonner les efforts locaux et les appuyer par des résultats de recherche ?
- Quels sont les insuffisances dans les connaissances qui pourraient faire davantage objet de recherche ?

Restitutions des travaux des groupes

Les éléments qui pourraient être intégrés dans le programme d'action sont présentés par chaque groupe de travail. Les idées principales ressortant des discussions sont synthétisées ici.

Certaines idées dégagées concernent l'emploi d'outils destinés à appuyer les communautés touchées par les ATGE. Il est suggéré de faciliter la construction d'alliances entre urbains et ruraux concernés par les ATGE. Le groupe est également invité à appuyer l'organisation de la Caravane de la convergence ouest-africaine sur l'eau, la terre et les semences prévue en mars 2016. Il serait pertinent d'organiser une activité de capitalisation sur les outils qui marchent (cartographie des parcelles communautaires, systèmes d'alerte et identification des zones à risque, formation en capacités de négociation). Des voyages d'échange entre ruraux de différents pays pourraient être organisés pour voir comment des outils ont été concrètement mis en œuvre dans d'autres contextes. Il faudrait également développer des modèles d'investissement responsables qui prennent en compte la véritable valeur de la terre, pas seulement sa dimension marchande. Des guides qui peuvent facilement être partagés et permettent une analyse comparative pourraient être développés. Il faut finalement promouvoir le partage des connaissances générées par les groupes de recherche auprès des communautés et des ONG.



D'autres propositions visent à développer un plaidoyer dirigé aux décideurs. L'idée de rédiger des déclarations conjointes sur des messages-clés a été émise. Dans ce sens, il faudrait exercer des pressions pour des changements dans les pays donateurs. Une plateforme pour réfléchir sur la mise en échelle des résultats afin d'induire des changements dans la formulation des politiques publiques pourrait être créée. Il faudrait insister davantage sur la promotion de lois sur la protection des terroirs agricoles. La question du foncier doit être portée au sein des forums régionaux et internationaux, tels que l'Union africaine et la Banque mondiale. Il faut toutefois formuler des messages différents en fonction des niveaux de gouvernance et cibler les stratégies pour divers publics (local, national, régional, international).

Plusieurs suggestions concernent la communauté de chercheurs elle-même afin d'approfondir l'analyse et de coordonner la recherche. Par exemple, il est proposé de mettre en place une plateforme virtuelle pour le partage des publications et inviter les autres groupes à assister à ses événements. Les ébauches de documents pourraient également être partagées pour intégrer les commentaires des autres dans les versions définitives. L'idée de se rassembler à nouveau pour partager les résultats de recherche finaux est lancée. A cet effet, le sommet du Land Policy Initiative (LPI) en automne 2016 pourrait être un bon moment. Des grappes thématiques réunissant des chercheurs de différents pays pourraient être créés afin de poursuivre le dialogue au-delà de l'atelier. Les thèmes proposés incluent : droits fonciers et genre ; système d'alertes, évaluation des terres, droits communautaires sur la terre.

Certains gaps de connaissance nécessitant davantage de recherches ont également été identifiés. Ils concernent la question de l'influence du capitalisme mondial sur les économies locales et les moyens de subsistance, les caractéristiques des systèmes agricoles traditionnels en comparaison de ceux de l'agrobusiness ; le paradigme de développement de l'agriculture commerciale ; les arrangements évitant aux communautés les inconvénients indus des ATGE à travers notamment la responsabilité sociale des entreprises, les droits fonciers substantifs en contraste avec les droits procéduraux, l'articulation entre droit positif et droit coutumier ; les droits fonciers des migrants (l'attention étant pour le moment accordée aux détenteurs de droits coutumiers allochtones), la question du genre, les méthodes d'évaluation de la terre et de négociation ; les liens entre la gouvernance foncière et l'aménagement du territoire ; la mesure des résultats obtenus par les outils d'appui aux communautés. La nécessité de clarifier les concepts et de trouver un consensus sur le vocable est également évoquée ; s'agit-il d'accapement des terres ou d'acquisition des terres à grande échelle ?

À la suite de la présentation successive des groupes, Monsieur Di Giovanni et Madame Thioune émettent quelques remarques. Il considère qu'il ne faut pas nécessairement tout formaliser, mais plutôt se concentrer sur

les questions qui génèrent un consensus. Par exemple, il n'est pas indispensable de s'entendre sur le débat accaparement des terres/ATGE. Il existe plusieurs outils de défense des droits fonciers. L'originalité du programme du CRDI est qu'il articule l'élaboration d'outils aux résultats de recherche. Il faut capitaliser sur cet aspect. Le succès d'une plate-forme dépend des efforts que lui consentent les participants. Il existe déjà plusieurs plateformes qui pourraient peut-être être mises à profit. Une bonne idée serait peut-être de rédiger une série de carnets de blogues. Un système régional de notation pour évaluer la performance des États pourrait être créé.

Le CRDI a récemment actualisé et identifié ses priorités de recherche. La question de la gestion foncière fait partie du programme Gouvernance et Justice pour les 5 prochaines années. Il serait possible d'envisager un événement afin de partager sur les expériences en Afrique et en Asie dans une perspective comparative. Il n'appartient toutefois pas au CRDI de déterminer sur quelles thématiques de recherche les groupes doivent travailler. Ces thématiques coïncident avec les priorités de recherche que le CRDI a définies donc, pour le moment, il convient de consolider les résultats des programmes en cours. Par la suite, des questions futures pertinentes à examiner pourront être identifiées afin de combler les lacunes de recherches et les besoins émergents au niveau local, tout en s'accordant avec les priorités du CRDI.

4.7 - La marche à suivre...

L'objectif de cette session était de déterminer les nouvelles priorités de recherche et les interventions potentielles relativement aux ATGE.

Modérateurs : Ramata Thioune et Adrian Di Giovanni, CRDI

Les participants ont eu l'occasion de se prononcer sur l'atteinte de leurs objectifs dans le cadre de l'atelier et émettre leurs observations finales. Cette session a permis de revisiter certains points abordés lors des sessions précédentes et de dégager des perspectives. La nécessité de travailler ensemble afin d'exercer une influence sur les politiques et les pratiques a été soulignée. Une participante indique qu'il n'y a pas de solutions toutes faites ou de réponses définitives aux problèmes d'acquisitions de terres. Il faut donc s'inscrire dans une démarche d'itération et voir le projet du CRDI comme un projet ayant un effet d'entraînement. Les organisations et groupes de recherches ne doivent pas s'appuyer uniquement sur ce programme mais explorer d'autres opportunités. Il y a lieu par ailleurs de réfléchir sur une stratégie de mobilisation des parties prenantes (le secteur privé, l'état, les parlementaires).

Un autre participant indique que sa première attente consistait à connaître les organisations présentes et identifier des experts avec qui poursuivre les échanges. Cet objectif a été rempli. Sa seconde attente visait à comprendre comment les autres groupes emploient les instruments internationaux tels que les DV. Il a obtenu des informations partielles et aimerait poursuivre la discussion à ce sujet.

Une préoccupation soulevée à nouveau concerne l'amélioration des échanges entre chercheurs et acteurs de terrain et la démystification de la recherche scientifique pour un public plus large. Il faut réfléchir à une méthode pédagogique de partage des résultats auprès des populations. D'autres soulignent que la prochaine étape est la mise à l'épreuve des outils présentés dans le cadre de l'atelier. Finalement, un membre de l'audience soulève la difficulté liée à la façon d'aborder les accaparements de terre par les élites domestiques, dans la mesure où ces dernières sont ancrées dans le tissu local.

Madame Thioune indique que le CRDI serait prêt, dans la mesure possible, d'appuyer les efforts collectifs des participants de plaider et à disséminer les résultats de recherches; les idées devraient venir du groupe en premier lieu. En ce qui concerne la valorisation des résultats de recherche, notamment les publications, il convient de se demander qui va utiliser ces connaissances et à quel but, la publication n'étant pas une fin en soi. Un des objectifs du cadre stratégique du CRDI vise à porter les résultats de recherche à l'échelle pour des changements positifs. Plusieurs idées intéressantes ont été soulevées lors de la dernière session, mais il incombe aux participants d'en identifier davantage et d'en discuter entre eux et avec le CRDI. Monsieur Di Giovanni

conclut l'atelier sur un point positif, notant que la phase la plus stimulante est encore à venir. Il anticipe des échanges intéressants autour des résultats de recherche finaux et de la façon de les traduire en action concrète.

5. DIALOGUE STRATEGIQUE : POUR UNE GOUVERNANCE FONCIERE RESPONSABLE

La journée du 26 novembre a été consacrée à une session sur le dialogue stratégique. Cette session a connu une participation plus large et visait à promouvoir un dialogue entre participants sur les politiques foncières en Afrique de l'Ouest. Des représentants d'entreprises privées, de structures publiques de plusieurs pays africains et de la Commission Nationale de Réforme Foncière (CNRF) du Sénégal se sont joints aux participants des deux premiers jours d'atelier. La journée de dialogue stratégique a compris trois sessions : 1) cérémonie d'ouverture; 2) état de la recherche pour une gouvernance foncière responsable; 3) expériences et leçons apprises pour une gouvernance foncière responsable.



5.1 - Session 1. Cérémonie d'ouverture

La cérémonie d'ouverture, qui a vu la présence de Mme Cam Do du CRDI et du Professeur Moustapha Sourang, Président de la Commission Nationale de Réforme Foncière (CNRF) du Sénégal, a été présidée par Son Excellence, Monsieur Philippe Beaulne, Ambassadeur du Canada au Sénégal. Il revenait d'abord à Mme Do de prendre la parole pour adresser ses remerciements à l'Ambassade du Canada pour l'organisation de cette rencontre. Mme Do a rappelé que le CRDI appuie cinq projets dans dix pays examinant les ATGE dans le but d'accroître la reddition des comptes. Elle a indiqué que l'objectif du CRDI est d'appuyer la conduite de recherches pertinentes pour la formulation des politiques publiques adaptées. A sa suite, le Professeur Sourang a pris la parole afin d'entretenir le public sur le travail en cours sur le foncier au Sénégal. Il a exposé les missions de la CNRF avant d'indiquer que la Commission a adopté une démarche de mutualisation et d'inclusion des parties prenantes. Enfin, il a souhaité que les conclusions de l'atelier soient mises à la disposition de la CNRF.

L'Ambassadeur du Canada au Sénégal, Monsieur Philippe Beaulne s'est dit content de présider la cérémonie d'ouverture de la rencontre en présence de Mme Do et du Professeur Sourang. Il a indiqué que le dialogue stratégique aujourd'hui porte sur des enjeux importants tels que la modernisation de l'agriculture, la sécurisation des exploitations familiales et la sécurité alimentaire. À son avis, l'émergence de l'Afrique passe par une agriculture modernisée qui demeure au service des populations tout en contribuant à la croissance mondiale. Il faut permettre aux investisseurs de s'installer, mais en veillant aux intérêts des communautés. Enfin, pour Monsieur l'Ambassadeur, le dialogue d'aujourd'hui vise à favoriser le passage de la recherche à l'action, de même qu'à identifier les bonnes pratiques et les contraintes en matière de développement foncier responsable.

5.2 - Session 2. Etat de la recherche pour une gouvernance foncière responsable

Président : Bara Guèye, IED Afrique, Sénégal

Modérateurs : Adrian Di Giovanni et Ramata Thioune, CRDI

État d'avancement et perspectives des recherches effectuées sur les acquisitions de terre à grande échelle en Afrique

Les modérateurs ont d'abord essayé de camper les éléments sur lesquels le dialogue devrait porter. Monsieur Di Giovanni a indiqué que les questions de gouvernance foncière posent de grands défis et que les ATGE créent des nouvelles pressions sur les terres. Tous les projets appuyés par le CRDI ont adopté une approche participative, le but recherché étant d'arriver à influencer les processus politiques. En effet, quand les connaissances émergent des acteurs locaux, les impacts sont plus durables.

Madame Thioune a par la suite présenté cinq thèmes transversaux qui émergent des recherches menées dans le cadre des projets du CRDI. 1) Les incidences des ATGE s'exercent de façon inégale sur les collectivités. Les acquisitions massives de terres n'engendrent pas des retombées identiques dans tous les cas. Les femmes, les jeunes, les plus marginalisés sont généralement affectés de façon plus négative. 2) Les collectivités sont typiquement mal informées des décisions les concernant sur le foncier. Les responsables de décision ne sont parfois même pas connus des collectivités. 3) Les ATGE impliquent des déplacements de population et des dépossessions. Cependant, les indemnités versées ne sont pas suffisamment justes et équitables afin de dédommager les populations concernées. 4) Des droits fonciers clairs et protégés sont importants. Les terres communales sont souvent plus vulnérables lorsque les lois ne protègent pas suffisamment les droits coutumiers. Il faut également créer des mécanismes fiables menant à des règlements de disputes justes. 5) La participation des femmes est limitée, leur exclusion de la gestion foncière est systématique.



Panel d'experts

La parole a par la suite été accordée à des chercheurs coordonnateurs de projets pour présenter les résultats préliminaires de leurs recherches.

Monsieur Mamadou Fall de IED Afrique a démarré les discussions. M. Fall coordonne un projet collaboratif de recherche-action au Sénégal, Ghana et Cameroun avec un appui scientifique de l'IIED. Il vise à promouvoir des mécanismes et à tester des outils de redevabilité. Le projet s'est attaqué à des défis méthodologiques tels que la mise en place d'outils durables pour promouvoir une citoyenneté foncière, de même que l'identification de passerelles entre les échelons locaux, nationaux et internationaux. Les résultats de recherche indiquent que les transactions foncières sont souvent effectuées dans l'opacité. Le cadre légal ne prévoit pas de politique pouvant garantir la transparence, la redevabilité et la participation de qualité. Afin de remédier à ces insuffisances, des

jeunes juristes ont conseillé les populations pour accroître leurs capacités de négociations au Cameroun. Des protocoles entre communautés et investisseurs ont été expérimentés au Ghana, tandis qu'au Sénégal des chartes locales ont été élaborées. M. Fall dégage différents éléments d'enseignements à tirer de ces recherches. Pour améliorer la participation des populations, différents facteurs de succès entrent en jeu tels que le contexte institutionnel qui préserve l'accès à l'information fiable, la capacité des acteurs locaux, le renforcement de la capacité des États à répondre aux exigences de la société et la promotion du dialogue incluant le secteur privé.

Professeur Robert Kibugi du Kenya a par la suite été invité à s'exprimer. Les résultats des recherches indiquent qu'il y a un niveau accru de protection institutionnelle et constitutionnelle des droits fonciers. Cependant, les disparités entre la loi et la pratique demeurent très importantes, spécialement dans un contexte patriarcal. Par ailleurs, plusieurs types de droits coexistent sur les mêmes parcelles de terres, ce qui complique l'identification des parties prenantes aux consultations. Les systèmes coutumiers protègent les droits des communautés et assure la sécurisation foncière. Cependant, quand ils ne fonctionnent pas correctement ils compromettent ces droits. La codification des droits coutumiers risque d'imposer des normes qui ne font pas partie des systèmes coutumiers et créer un système de tenure foncière étranger. Professeur Kibugi demande comment identifier les détenteurs de terres individuelles pour des fins d'enregistrement au cadastre dans la mesure où le foncier est géré sur une base communautaire. La simplicité des procédures pour l'administration des terres se révèle très importante.

La parole a été ensuite donnée à Professeur Josephine Akihire de l'Ouganda afin d'aborder la question des droits fonciers des femmes. Les résultats des recherches montrent qu'il y a des différences dans les trois pays à l'étude (Ghana, Cameroun et Ouganda) dans les modes d'acquisitions des terres et les systèmes de tenure foncière. Les femmes constituent une entité très diversifiée : elles sont épouses, filles, sœurs, mères, grand-mères. Ces catégories ont différents modes d'accès à la terre. Il faut établir des lignes directrices claires et explicites pour renforcer les droits fonciers des femmes et des autres groupes invisibles. Par ailleurs, il convient d'éviter d'amalgamer les femmes et les jeunes. Ces derniers représentent deux catégories différentes dans la mesure où les jeunes vont devenir adultes. Les droits coutumiers possèdent des possibilités pour l'équité de genre qui sont souvent ignorées. Il convient de les exploiter et de permettre aux femmes de développer une nouvelle trame narrative. Il faut également amplifier le rôle du gouvernement afin qu'il garantisse les droits fonciers des femmes.

Ali Kaba du *Sustainable Development Institute* du Liberia s'est par la suite exprimé. Le projet de recherche de son institut a démarré en 2010. En ce moment, approximativement 50% des terres avaient été promises ou allouées à des investisseurs privés, quoique plusieurs projets étaient dans une impasse. Au Libéria, les élites coutumières ont été cooptées dans le système politique de manière telle qu'elles peuvent difficilement s'opposer aux projets appuyés par l'État. Dans ce contexte, son organisation s'est employée à mettre en place un système de gouvernance qui aide les communautés à négocier efficacement avec les investisseurs et à refuser les projets qu'elles jugent inopportuns. À cet effet, ils ont également mis en place un système d'alertes précoces. L'approche de l'institut est proactive (les communautés sont formées sur les techniques de négociation); interactive (lorsqu'une communauté est approchée, elles peuvent rejoindre l'organisation pour des conseils immédiats); et réactive (les communautés travaillent avec des juristes pour obtenir leur avis sur des contrats spécifiques après leur conclusion). Finalement, son organisation supporte l'identification des parcelles communautaires et des ressources qui en découlent. Bien que ces mesures soient intéressantes, M. Kaba considère qu'elles demeureront inutiles si un système national de gouvernance foncière n'est pas introduit.

Finalement, Sofia Monsalve du Food Information Action Network (FIAN) en Allemagne s'est brièvement entretenue sur les stratégies que son organisation met en œuvre afin de développer des mécanismes de redevabilité provenant de la base. Elle remarque que la gouvernance locale est profondément modifiée par la venue de nouveaux acteurs et la restructuration de l'environnement économique. Les impacts varient en fonction des classes sociales, des générations, du genre et de l'ethnicité. Madame Monsalve note que les acteurs locaux se sont appropriés les DV dans plusieurs cas. Par exemple, au Mali, les ONG ont mis en place un groupe de travail avec des Ministres afin d'examiner les lois foncières à l'aulne des DV.

Les interventions de ces chercheurs ont été suivies de riches débats. Plusieurs ont remarqué qu'il faut donner des capacités de négociation aux populations pour qu'elles exigent des gouvernements des politiques en mesure de

protéger le monde rural, non pas les former pour qu'elles bradent leurs terres. D'autres suggèrent de créer des cadres de concertation pour éviter les décisions unilatérales de l'État ou des instances communales sur le foncier sans la consultation des populations. Tant que les élus locaux ne seront pas formés sur le foncier, les problèmes vont persister. Dans ce sens, certains notent que la cession des terres à grande échelle est aussi la responsabilité des autorités publiques. Les recherches ont permis de renforcer les capacités des populations, mais quelles sont les mesures de conscientisation auprès des autorités publiques? La question de la pertinence du droit coutumier a été évoquée à plusieurs reprises, certains jugeant que tout n'est pas négatif dans le droit traditionnel. Sur le terrain, le droit coutumier n'est pas figé, il se renouvelle par rapport à un certain conservatisme du droit moderne. Le monde rural essaie de s'adapter pour investir sur les terres, même si c'est en marge de la légalité. D'autres sont d'avis que les coutumes sont une barrière au développement et ne semblent pas protéger les droits des femmes.

Monsieur le président de séance a synthétisé les remarques de l'audience. Il a noté qu'il y a un besoin de clarification sémantique entre accaparement des terres et acquisition des terres à grande échelle et qu'il faut des outils pour comprendre les dynamiques entre acteurs politiques et leur influence sur les décisions prises au niveau local. De plus, la question des évaluations mérite une attention particulière; un économiste n'a pas nécessairement la même vision que l'anthropologue concernant la valeur de la terre. Il faut intégrer les droits des générations à venir dans les processus d'évaluation. Il est également pertinent de se demander si le droit coutumier est de nature à renforcer l'ensemble des droits des individus au sein de la famille. M. Gueye demande également comment les outils technologiques utilisés par les communautés peuvent renforcer la gouvernance foncière? Finalement, il ressort des discussions que l'on ne peut totalement exclure les investisseurs privés de l'agriculture en Afrique. Se pose alors la question du partenariat entre l'investisseur et la communauté afin que ce partenariat soit gagnant-gagnant.

5.3 - Session 3. Expériences et leçons apprises pour une gouvernance foncière responsable

Modérateur : Cheikh Oumar Ba, IPAR

La réforme foncière au Sénégal a été traitée par le Professeur Moustapha Sourang, Président de la Commission Nationale de Réforme Foncière. Le Professeur Sourang a essayé dans un premier temps de montrer comment les points soulevés précédemment sont pris en charge par la CNRF. En ce qui concerne les droits fonciers, la CNRF est partie de la nécessité de faire la synthèse entre la Loi sur le Domaine National (LDN) qui permet le droit d'usage à travers l'affectation et la Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale (LOASP) qui prévoit des droits cessibles et transmissibles sur la terre. Ces deux régimes coexistent, d'où la nécessité de trouver un compromis pour que la collectivité demeure acteur en autorisant la création de droits réels sur la terre pour susciter l'investissement. C'est ce que permet le bail emphytéotique, lequel offre à la communauté rurale la possibilité de le renouveler et de s'assurer que l'investisseur respecte ses engagements.



En ce qui concerne la transparence des procédures, la CNRF prévoit l'introduction du cadastre. Il faut des outils de gestion, de sécurisation et de système d'information foncière pour que le bail soit encadré. La délimitation aléatoire et les chevauchements des terres créent des problèmes. La CNRF souhaite favoriser la résolution des

conflits à travers la création de tribunaux de proximité et conseils villageois. La CNRF prévoit également la création de chartes afin de permettre à l'autorité d'approbation (sous-préfet, préfet) d'apprécier si les engagements des uns et des autres ont été respectés.

La législation a été précédée par l'élaboration d'un document de politique foncière sur une période de 30 ans. Parmi les engagements les plus importants est l'appui et la capacitation des collectivités pour accroître leur force de négociation. Par ailleurs, la CNRF pense que des redevances sur les terres doivent être payées aux communautés rurales pour qu'elles aient les moyens de subventionner leurs activités de développement. Selon le Professeur Sourang le droit moderne peut formaliser les droits coutumiers. Le MCA a permis aux collectivités locales d'accepter ce compromis dynamique. L'important est d'éviter l'accaparement contemplatif des populations qui ont parfois des milliers d'hectares non valorisés sous prétexte qu'ils appartiennent à la famille. Enfin le Professeur Sourang a souligné que le but ultime de la réforme est de créer un climat apaisé dans un contexte de multiplicité des acteurs du monde rural.

L'intervention du Prof Sourang a été suivie par le témoignage de Bertrand Nicolas, administrateur adjoint de la Compagnie Agricole de Saint Louis (CASL). La vision de la CASL, qui se consacre à la production de riz pour le marché local, consiste à réduire la facture et l'insécurité alimentaire au Sénégal; à être un moteur pour la modernisation de la filière riz; mettre en place une stratégie foncière gagnant/gagnant/gagnant (pour les populations, l'entreprise, l'État); à maintenir une empreinte environnementale faible; et finalement, à être rentable et bancable. M. Nicolas relate que la CASL a d'abord cherché à négocier des terres dans le Fouta. Cependant, malgré une bonne prise en compte des besoins des populations, la CASL n'a pas réussi à s'implanter dans cette zone. Tirant enseignement de son expérience au Fouta, c'est dans le Delta que la CASL s'est installée en respectant des principes tels que l'accès des paysans riverains aux infrastructures hydroagricoles de l'entreprise, la création d'emplois locaux, la mise en place de clusters de 500-600 ha chacun plutôt que de grands blocs de 2000 ha, les discussions avec les villageois et l'obtention de consensus social à travers la signature de convention. Ces pratiques permettent à la compagnie d'atteindre des niveaux de production intéressants dans le respect des populations.

Le deuxième témoignage a été fait par Babacar Diop, du Conseil National de Concertation et de Coopération des Ruraux (CNCR). Il a axé son intervention sur les actions de la société civile pour une gouvernance foncière responsable dans le cadre du Projet pour le Développement Inclusif et Durable de l'Agrobusiness au Sénégal (PDIDAS). Après une brève présentation du PDIDAS il a passé en revue les trois axes d'intervention de la société civile: (1) sensibilisation, mobilisation et dialogue multi-acteurs; (2) renforcement des capacités; (3) consultations et production de connaissances. L'enjeu consiste à sécuriser les droits fonciers des exploitations familiales qui constituent les unités de base de l'agriculture au Sénégal. Pour ce faire, le CNCR a organisé une tournée dans les 9 collectivités locales concernées par le PDIDAS afin d'informer les populations. Les élus ont décidé de mettre en place un cadre de concertation pour la prise de décisions. Également, l'Observatoire national de la gouvernance foncière a été lancé en présence des responsables du PDIDAS. Finalement, le schéma de répartition foncière a été renégocié. L'ensemble de ces résultats représente des avancées importantes qui prennent en compte les considérations des populations.

Kader Fanta Ngom de la FAO est par la suite intervenu. Son exposé a porté sur l'état de mise en œuvre des DV au Sénégal et dans la sous-région. Il a d'abord passé en revue le processus inclusif d'élaboration des DV, avant de faire un rappel de la nature et des objectifs des DV. Enfin, il s'est appesanti sur les principes généraux des DV pour les Etats, pour les acteurs non étatiques et pour tout un chacun. Comme résultats en ce qui concerne l'opérationnalisation des DV au Sénégal il a cité, entre autres : (1) la mise en place d'une plateforme multi-acteurs de dialogue sur les DV; (2) la mise en place d'un COPIL sur les DV; (3) l'utilisation des DV comme base de travail des documents de position dans le cadre de la réforme foncière. M. Ngom souligne que l'originalité des DV réside dans le fait que les organisations de la société civile mènent elles-mêmes les activités de sensibilisation sur cet instrument.

Les différents témoignages ont été suivis de débats très riches et constructifs. La question de la place des investisseurs privés dans l'agriculture a été soulevée à plusieurs reprises. Pour certains participants, le discours des intervenants banalise le phénomène d'accaparement des terres. Certains membres de l'assistance considèrent

qu'il faut doter les exploitations familiales d'un système de financement, de formation, de renforcement des capacités pour qu'elles deviennent elles-mêmes des entrepreneurs. Personne n'est contre les investissements privés, mais il vaudrait mieux jouer sur les complémentarités et inciter les compagnies à conduire des activités que le paysan est incapable de prendre en charge. Plusieurs participants insistent sur le caractère vital que la terre revêt pour les moyens de subsistance et l'identité communautaires des populations. Une représentante du PDIDAS insiste pour sa part sur la pertinence du modèle mis de l'avant par ce projet et l'accueil favorable des populations.

L'enjeu des baux emphytéotiques promus par la CNRF a également été discuté. Plusieurs considèrent que cette option est inappropriée dans la mesure où le paysan a une autre compréhension des droits réels sur la terre. Il ne peut pas comprendre qu'on les circonscrive dans le temps. Il est essentiel de légiférer en fonction de ce qui se passe dans le mental des populations. Il est inscrit dans l'esprit des agriculteurs que la terre est héritée des ancêtres et sera transmise aux générations futures. Plusieurs participants en provenance d'autres pays africain remarquent également que les lois foncières élaborées demeurent largement inappliquées. Les conclusions suivantes ont été tirées. Il y a nécessité de partager le rapport de l'atelier avec la CNRF. La réforme n'est pas uniquement une question juridique. Il y a beaucoup d'éléments sur lesquels il faut s'entendre. I serait opportun d'organiser un atelier de partage d'expériences sur les processus de réforme foncière dans l'espace CEDEAO; le PDIDAS n'est pas encore un projet opérationnel et par conséquent ne peut encore servir de modèle; les petits producteurs et gros producteurs peuvent coexister. L'État doit arbitrer entre les deux modèles.

6. CLÔTURE DE LA RECONTRE ET PERSPECTIVES

Monsieur Di Giovanni et Madame Thioune ont remercié les participants pour les échanges stimulants. Ils ont réitéré le fait que la terre constitue un enjeu fondamental pour les sociétés africaines dans la mesure où ces dernières demeurent majoritairement agraires. Dans ce contexte, le développement du continent passe par la valorisation des ressources foncières d'une manière inclusive, transparente et responsable. Le but de l'évènement consistait à promouvoir la discussion et les échanges entre chercheurs, décideurs politiques et acteurs de la société civile, mais également de trouver des mécanismes afin de mettre en œuvre concrètement les conclusions tirées de la recherche. Certaines questions pertinentes n'ont pas trouvé de réponse dans le cadre de l'atelier, ce qui interpelle ces groupes divers réunis dans cette journée de dialogue à prolonger leur réflexion dans leurs pays respectifs et à travers le continent. Il faut donc poursuivre la discussion avec le même esprit d'ouverture et de collaboration pour permettre d'identifier des solutions durables, justes et équitables pour tous.

7. ANNEXES

Annexe 1 : Agenda de l'atelier

Heure	Le mardi 24 novembre 2015
8:30 – 10:30	<p>1. Cadrage des discussions: Introduction <i>Modérateurs : Adrian Di Giovanni & Ramata Thioune, Centre de recherches pour le développement international (CRDI)</i></p> <p><i>Notes introductives</i> <i>Survol et revue des objectifs de l'atelier (avec tour de table des participants)</i></p> <p><i>Brève présentation du rapport de synthèse des résultats émergents des projets de recherche</i> - <i>Dr. Anna Russell, consultante indépendante, Canada</i></p> <p><i>Objectif : se connaître (présentation des participants), comprendre et définir les objectifs de l'atelier et les résultats attendus.</i></p>
10:30 – 10:45	Pause-santé
10:45 – 12:30	<p>2. La gouvernance et les différents impacts des ATGEs sur les populations et leurs droits <i>Modérateur : Cheikh Oumar Ba, Initiative prospective agricole et rurale (IPAR), Sénégal</i></p> <p><i>Panélistes :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Ruth Hall, PLAAS (Institute for Poverty, Land and Agrarian Studies), Afrique du sud</i> - <i>Stephan Loroux, INADES-Formation, Côte d'Ivoire</i> - <i>Philippine Sutz, International Institute for Environment and Development, Royaume-Unis</i> <p><i>Objectif : un survol de la problématique surtout par rapport aux questions de bonne gouvernance, les cadres juridiques, l'état de droit et les opportunités et impacts pour les communautés.</i></p>
12:30 – 13:30	Déjeuner
13:30 – 15:15	<p>3. Promouvoir les droits procéduraux : vers une meilleure sensibilisation et participation des communautés et une gouvernance plus équitable et inclusive <i>Modérateur : Mutuso Dhlwayo, Zimbabwe Environmental Law Association (ZELA), Zimbabwe</i></p> <p><i>Panélistes :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Mamadou Fall, Innovations, environnement et développement (IED) Afrique, Sénégal</i> - <i>Robert Kibugi, Land Development Governance Institute, Kenya</i> <p><i>Objectif : mieux comprendre comment promouvoir une meilleure participation des communautés et une gouvernance des ressources naturelles et du foncier plus équitables et inclusives, surtout par rapport aux droits coutumiers, et face aux acquisitions de terres massives.</i></p>
15:15 – 15:30	Pause-santé
15:30 – 17:45	<p>4. Vers des investissements plus justes et équitables : l'évaluation des ressources, le partage des bénéfices, la compensation <i>Modératrice : Betty Akumatey, University of Ghana, Ghana</i></p> <p><i>Panélistes :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Marena Brinkhurst, Namati, É-U</i> - <i>Mark Kakraba Ampeh, Land Resources Management Centre, Ghana</i> - <i>Mwenda Makathimo, LDGI, Kenya</i> <p><i>Objectif : mieux comprendre comment les communautés affectées peuvent être des partenaires égaux dans les investissements et retirer les bénéfices équitables à travers divers groupes et leurs intérêts possiblement</i></p>

	<i>concurrents à court et long terme.</i>
	Diner et soirée libre

Heure	Le mercredi 25 novembre 2015
8:30 – 10:15	<p>5. Les droits fonciers et la résolution des disputes fonciers : au sein des communautés et avec acteurs externes <i>Modératrice : Godwin Ojo, Environmental Rights Action/Friends of the Earth Nigeria</i></p> <p><i>Panélistes :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Judy Adoko, Land Equity Movement Uganda (LEMU), Ouganda - Chantal Jacovetti, Coordination Nationale des Organisations Paysannes, Mali - Téodyl Nkuintchua, Centre pour l'environnement et le développement (CED), Cameroun <p><i>Objectif : mieux comprendre les défis et opportunités à promouvoir des droits fonciers et des ressources naturelles sûrs et équitables, en particulier par rapport aux droits coutumiers et face aux divers types de conflits et disputes.</i></p>
10:15 – 10:30	Pause-santé
10:30 – 12:15	<p>6. Les femmes et le foncier : leurs rôles clés face au double-fardeau de l'exclusion <i>Modératrice: Navsharan Singh, IDRC Delhi, India</i></p> <p><i>Panélistes:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Irene Sama-Lang, University of Buea, Cameroun - Josephine Akihire, Centre for Basic Research, Ouganda - Issufo Tankar, Centro Terra Viva, Mozambique <p><i>Objectif : partager et améliorer la compréhension des défis spécifiques auxquels font face les femmes, ainsi que leurs rôles spécifiques en tant qu'agents de changements positifs.</i></p>
12:15 – 13:30	Déjeuner
13:30 – 15:15	<p>7. Stratégies de dissémination : promouvoir des changements locaux-régionaux-globaux</p> <p><i>Animateurs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Sofia Monsalve, Food Information Action Network, Allemagne - Bara Gueye, IED Afrique, Sénégal - Eric Chaurette, Inter-Pares, Canada <p><i>Objectif : identifier en tant que groupe un programme d'action ou collaboration collective pour appuyer les efforts existants des projets pour influencer les politiques et les pratiques.</i></p>
15:15 – 15:30	Pause-santé
15:30 – 17:00	<p>8. La marche à suivre... <i>Modérateurs : Ramata Thioune & Adrian Di Giovanni, CDRI</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Synthèse des discussions - Revisiter les objectifs - Prochaines étapes pour un programme de recherche <p><i>Objectif : déterminer les nouvelles priorités de recherche et interventions potentielles relativement aux ATGE</i></p>
	Cocktail

Dialogue stratégique : Pour une gouvernance foncière responsable

26 novembre 2015 / Radisson Blu, Dakar

Programme

Mercredi 25 novembre 2015

15 :30 – 17 :30 Enregistrement des participants

18 :30 – 20 :30 **Cocktail à la résidence officielle du Canada**

Jeudi 26 novembre 2015

8 :00 – 8 :30 Enregistrement des participants

8 :30 – 9 :00 **Allocutions d'ouverture**

- S.E. Monsieur Philippe Beaulne, ambassadeur du Canada au Sénégal
- Professeur Moustapha Sourang, président de la Commission nationale sur la réforme foncière

9 :00 – 10 :00 **État de la recherche pour une gouvernance foncière responsable**

- État d'avancement et perspectives des recherches effectuées sur l'acquisition des terres à grande échelle en Afrique
- Panel d'experts

10 :00 – 10 :30 Pause santé

10 :30 – 12 :30 Échanges avec les participants

12 :30 – 14 :00 Pause Déjeuner

14 :00 – 15 :00 **Expériences et leçons apprises pour une gouvernance foncière responsable**

- Réforme foncière au Sénégal (Moustapha Sourang, Président CNRF)
- Respect des Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale (FAO)
- Témoignage du Conseil National de Concertation des Ruraux
- Témoignage de la Compagnie Agricole du Sénégal

15 :00 – 16 :30 Échanges avec les participants

16 :30 – 17 :00 Pause santé

17 :00 – 17 :30 **Conclusion et recommandations**

17 :30 **Mot de clôture**